



Menace d'huissier par alice

Par **Lilou**, le **29/05/2009** à **13:03**

Bonjour,

J'ai vu le même genre de litige sur le forum, mais il date de plus d'1an et j'aimerais savoir que faire dans mon cas.

En 2006 j'ai pris un abonnement internet tout compris (ADSL+Tél), je n'ai eu ma ligne tél qu'une seule et unique fois. Pour mon internet des coupures régulières et impossible de les joindre à leur fameux numéro gratuit !

J'ai envoyé des mails resté sans réponses, ou si : "nous avons reçu votre demande et nous traiterons...blablabla..."

J'ai eu également leur "chat" en ligne, mais cela n'a rien changé.

Mes prélèvements ont continué jusqu'à ce que ma carte bancaire arrive à péromption et qu'on me demande un nouveau numéro (Comme je leur ai fait remarquer, là ils ont su me contacter très rapidement !)

Je ne l'ai évidemment pas fourni, eux signalant que je voulais avoir le service pour lequel je payais et que tant que je ne l'aurais pas, avec en prime un geste commercial pour les 10 mois ou j'ai payé ce que je n'ai pas eu, je ne paierais rien de +

Evidemment ça a chauffé ! Ils refusaient de me résilier étant donné que j'avais signé pour 1an et refusé de régler mon problème (apparemment ils étaient dans l'impossibilité de m'avoir ma ligne tél) et mon coupé mon internet, je n'avais qu'une page qui s'affichait, celle où l'on me proposait de donner mon nouveau numéro de CB pour avoir mon internet.

Il faut que je vous précise, que je suis en invalidité et qu'internet me permet de travailler de chez moi. Donc pas d'internet = Pas de possibilité de travailler !

Lors de ma dernière communication tél avec eux, j'ai demandé ironiquement, que ce passe t-il si je ne paie pas ?

Ils m'ont répondu qu'ils devront me résilier ! Banco, c'est ce que je voulais !

J'ai pris un abonnement chez Orange et ils ont "écrasé" la ligne Alice.

Longtemps après, j'ai reçu un courrier où ils s'excusaient des désagréments et me proposait de me réabonner.

Mon blém et que suite à un blém d'ordi, j'ai perdu tous mes échanges avec Alice et que je n'arrive plus à remettre la main sur ce courrier écrit.

Maintenant je suis menacée continuellement par leur huissier (Piquet) pour un montant de 149.75€, correspondant à 2 fact de 29.95€ (du 26/10/06 & 17/06/06) + 3 pièces antérieures d'un montant total de 89.85€.

J'ai lu sur le forum qu'en matière de télécommunications le délai de prescription est de 1 an (article L34-2)

Qu'en est t-il pour mon cas ? Merci de me conseiller, ils deviennent "acharné" et ma santé ne me donne pas beaucoup d'énergie...

Lilou